

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 23892 Numéro SIREN : 832 781 736 Nom ou dénomination : AB CTIM

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 82948



20220829482021

DATE DEPOT : 12/07/2022

N° DE DEPOT : 82948

N° GESTION : 2017B23892

N° SIREN : 832781736

DENOMINATION : AB CTIM

ADRESSE : 27 rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris

MILLESIME : 2021

Greffe du tribunal
de commerce de Paris**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL****BILAN ACTIF**

15 JUIL. 2022

Sous le N° : 82948
ACTIFExercice N
31/12/2021 - 12Exercice N-1
31/12/2020 - 12

Ecart N / N-1

	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1	
					Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ						
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	23 334	18 205	5 129	9 795	-4 667	-47.64
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	63 243	51 345	11 898	17 831	-5 933	-33.27
Autres immobilisations corporelles	127 870	90 277	37 594	22 765	14 829	65.14
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 350		7 350	7 610	-260	-3.42
Total II	271 797	159 827	111 971	108 002	3 969	3.67
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	16 454		16 454	18 051	-1 597	-8.85
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	454 050		454 050	703 405	-249 355	-35.45
Autres créances	52 878		52 878	77 247	-24 370	-31.55
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	459 317		459 317	298 022	161 294	54.12
Charges constatées d'avance (3)	3 272		3 272	8 634	-5 362	-62.10
Total III	985 971		985 971	1 105 360	-119 389	-10.80
Comptes de régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 257 768	159 827	1 097 942	1 213 362	-115 420	-9.51

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CLP

PA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	96 693	84 295	12 398	14.71
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	31 631	12 398	19 233	155.13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	144 824	113 193	31 631	27.94
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	83 575	132 290	-48 715	-36.82
	Concours bancaires courants	750	672	78	11.57
	Emprunts et dettes financières diverses	60 000	135 000	-75 000	-55.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 013	387 783	-138 769	-35.79
	Dettes fiscales et sociales	418 320	349 552	68 768	19.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	29 767	26 239	3 528	13.45
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)	111 692	68 634	43 058	62.74
	Total IV	953 118	1 100 169	-147 052	-13.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 097 942	1 213 362	-115 420	-9.51

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

917 953 1 016 663

CLP

PA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 254 786		3 254 786	2 688 942	565 844	21.04
Chiffre d'affaires NET	3 254 786		3 254 786	2 688 942	565 844	21.04
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 400	4 448	-48	-1.08
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			37 570	9 705	27 866	287.14
Autres produits			1	2	-1	-42.77
Total des Produits d'exploitation (I)			3 296 757	2 703 096	593 661	21.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			692 381	592 505	99 876	16.86
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 597	2 060	-463	-22.48
Autres achats et charges externes *			1 261 416	962 939	298 477	31.00
Impôts, taxes et versements assimilés			23 506	21 069	2 437	11.57
Salaires et traitements			878 690	739 307	139 383	18.85
Charges sociales			374 926	316 314	58 613	18.53
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 841	49 185	-25 343	-51.53
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			8	1	6	423.61
Total des Charges d'exploitation (II)			3 256 364	2 683 380	572 984	21.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 393	19 715	20 678	104.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 845	3 659	185	5.07
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 845	3 659	185	5.07
2. Résultat financier (V-VI)	-3 845	-3 659	-185	-5.07
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	36 548	16 056	20 492	127.63
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 167		3 167	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 167		3 167	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635	270	365	135.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	635	270	365	135.19
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 532	-270	2 802	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 449	3 388	4 061	119.86
Total des produits (I+III+V+VII)	3 299 924	2 703 096	596 828	22.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 268 293	2 690 698	577 595	21.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	31 631	12 398	19 233	155.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	15
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	17
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Composition du capital social	18
Fonds commercial	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	19
Evaluation des matières et marchandises	19
Evaluations des produits et en cours	19
Evaluation des créances et des dettes	19
Dépréciation des créances	19
Produits à recevoir	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	20
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	20
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	21
Montant des engagements financiers	21
Engagement en matière de pensions et retraites	21
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21
Transferts de charges	21
Résultats financiers des cinq derniers exercices	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

PA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La Société n'a pas subi de fermeture administrative durant les successifs confinements de l'exercice et n'a pas eu recours à l'activité partielle.

La Société n'a pas eu recours au Prêt Garantie par l'Etat (PGE) et elle n'a fait aucune demande pour le Fonds de Solidarité.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus **Points d'attention**

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	23 334		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	50 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	63 243		
Matériel de transport	104 922		22 806
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 378		5 265
TOTAL	177 543		28 070
Prêts, autres immobilisations financières	7 610		
TOTAL	7 610		
TOTAL GENERAL	258 487		28 070

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			23 334	23 334
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			50 000	50 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			63 243	63 243
Matériel de transport		14 500	113 227	113 227
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 643	14 643
TOTAL		14 500	191 113	191 113
Prêts, autres immobilisations financières		260	7 350	7 350
TOTAL		260	7 350	7 350
TOTAL GENERAL		14 760	271 797	271 797

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	13 539	6 201		19 740
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 411	7 884		53 295
Matériel de transport	88 164	12 567	14 500	86 231
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 371	3 955		7 325
TOTAL	136 947	24 405	14 500	146 852
TOTAL GENERAL	150 485	30 606	14 500	166 591

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	6 201				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 884				
Matériel de transport	12 567				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 955				
TOTAL	24 405				
TOTAL GENERAL	30 606				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 350		7 350
Autres créances clients	454 050	454 050	
Personnel et comptes rattachés	4 800	4 800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 694	1 694	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 676	42 676	
Divers état et autres collectivités publiques	767	767	
Débiteurs divers	2 941	2 941	
Charges constatées d'avance	3 272	3 272	
TOTAL	517 550	510 200	7 350

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 248	819	1 429	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	82 077	48 341	33 736	
Fournisseurs et comptes rattachés	249 013	249 013		
Personnel et comptes rattachés	111 616	111 616		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 162	107 162		
Impôts sur les bénéfices	4 061	4 061		
Taxe sur la valeur ajoutée	186 628	186 628		
Autres impôts taxes et assimilés	8 853	8 853		
Groupe et associés	60 000	60 000		
Autres dettes	29 767	29 767		
Produits constatés d'avance	111 692	111 692		
TOTAL	953 118	917 953	35 165	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 785			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		150		150

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CLIENTELE	50 000			50 000	
Total	50 000			50 000	

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'une limitation de son utilisation. Aucune dotation pour amortissement ou dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau, inform.	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 461
Total	2 461

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 322
Dettes fiscales et sociales	181 966
Autres dettes	12 028
Total	213 565

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 272
Total	3 272
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	111 692
Total	111 692

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	3
Ouvriers	8
Total	14

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 845	
Dont entreprises liées	1 575	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	53 871
Total (1)	53 871

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit à un fonds de réserve collectif.

Les garanties prévues par le contrat sont le versement d'une Indemnité de Fin de Carrière.

Au titre de l'exercice un versement a été comptabilisé en charge.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

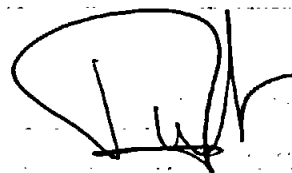
(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cessions immobilisations	3 167	77520000
Total	3 167	
Charges exceptionnelles		
- Dons	600	67130000
- Pénalités et amendes	35	67120000
Total	635	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursements assurance	9 946
Indemnités Journalières versées par la Sécurité Sociale	425
Avantage en nature des salariés	8 400
Indemnité de Fin de Carrière BARLOT Maurice	18 799
Total	37 570



AB CTIM
Société par actions simplifiée
An capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS
RCS B 832 781 736

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 631 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 31 631 euros

Report à nouveau : 96 693 euros

Report à nouveau :

Au report à nouveau, soit 128 324 euros

Totaux 128 324 euros 128 324 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 144 824 euros et celui des réserves à 1 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :



Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 DECEMBRE 2020	-		
31 DECEMBRE 2019	20 000 €		
31 DECEMBRE 2018	-		

Pour copie certifiée conforme.

Le Président



EMMANUEL AGNEAUX

Commissaire aux Comptes

S.A.S. AB CTIM

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac
75 011 Paris**

R.C.S. Paris 832 781 736

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés, de la société AB Ctim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée en remplacement du commissaire aux comptes titulaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Ctim relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés de la réalité de l'en-cours clients et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 31 mai 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Blauzac, le 1^{er} juin 2022
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier Nîmes

Emmanuel AGNEAUX

Emmanuel AGNEAUX
Commissaire aux Comptes
61, rue de Blauzague - 30700 Blauzac
Tél. : 04 66 72 52 53 Fax : 09 67 39 74 77
Siret 483 333 878 00062 - APE 6920 Z